



Zone Réservee

5 secteurs

1 : 2'000

Décidé par le conseil municipal:

25 NOV. 2019

Le Président:  Le Secrétaire: 



| | | |
|---------|------------|----|
| Dessin | MP | AT |
| Date | 27.11.2019 | |
| Plan n° | 15506 | |

Légende

Zone réservée

-  Zone réservée
- A Beupperrier
- B Les Plins
- C Les Grangettes
- D Les Jardins
- E Magrappé

Plan d'affectation des zones

-  Zone agricole II
-  Zone agricole protégée
-  Zone de centre station T80
-  Zone de centre station T80 à aménager
-  Zone de centre villageois
-  Zone de chalets T40
-  Zone de chalets T40 à aménager
-  Zone de constructions et d'installations publiques A
-  Zone de constructions et d'installations publiques B
-  Zone de constructions et d'installations publiques C
-  Zone de constructions et d'installations publiques C à aménager
-  Zone de dépôt de matériaux à aménager
-  Zone de dépôt de matériaux destinée à une déchetterie
-  Zone extensive du village H50
-  Zone extensive du village H50 à aménager
-  Zone mixte commerciale et touristique de la télécabine
-  Zone mixte commerciale, résidentielle, touristique et sportive à aménager
-  Zone résidentielle H40
-  Zone résidentielle H40 à aménager
-  PISTE_SKI
-  AIRE_FORESTIERE
-  ROUTE

